

LE RISQUE À DEUX FACES

> Julien Nève, Rédacteur en chef, Prospective Jeunesse.

C'est indéniable, la catégorie du risque est envahissante. Que ce soit dans le discours médiatique, politique ou scientifique, pas un jour ne passe sans que surgisse un nouveau risque ; aujourd'hui, le risque que fait peser un nuage de cendres volcaniques sur tous les avions d'Europe du Nord ; hier, le risque que faisait peser sur « notre sécurité » tel groupe d'individus jugés dangereux parce que réfractaires ; avant-hier, le concert de louanges face au risque pris par un aventurier des pôles ; demain, le risque d'une nouvelle pandémie imaginaire. Cette petite énumération suffit à nous rendre compte de la double acception que peut prendre le risque. Tandis que la première – la prise de risque comme « synonyme de liberté et de réflexivité, d'invention et d'émancipation » – est connotée positivement, la seconde acception – le risque comme « aléa imprévisible » ou « menace à conjurer » – renvoie au négatif de l'accident et du danger contre lesquels il convient de se prémunir. Comme le résume Y. Cartuyvels, le risque est « un concept profondément ambivalent, tantôt valorisé en tant que valeur, corollaire d'une capacité à faire des choix et d'une éthique de la responsabilité, tantôt perçu comme menace ou danger à conjurer » (Cartuyvels 2008 :7). Deux faces d'une ambivalence que nous nous proposons d'investir.

Le risque comme mise en danger ou exercice de liberté

Le régime d'action

Dès lors qu'on l'associe à la construction d'identité, la prise de risque est traditionnellement valorisée. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement vu son indivisibilité d'avec le processus d'individuation dans lequel s'inscrit tout être vivant. La vie n'est-elle pas qu'une succession de petites ou grandes prises de risque. « Aborder la question du risque, c'est aussi se rappeler que la vie est en soi un risque et que le risque zéro n'existe pas », écrit justement D. Favresse dans le présent numéro. Une réflexion qui s'inscrit en plein dans le sillage de la célèbre formule de Sartre l'existentialiste : « l'homme est condamné à être libre ». Il est condamné car il ne peut absolument pas échapper au devoir de se réaliser soi-même,

c'est-à-dire de faire de soi ce qu'il est. Vivre consiste donc à faire des choix et qu'est-ce qu'un choix sinon la prise d'un risque, le risque d'engager son être, de le jeter au monde, ou pour le dire avec F. Neyrat, le risque « de sortir de soi, de chez soi, d'être un sujet singulier, de parler en son propre nom, de se séparer, de sortir du milieu familial, du groupe, de sa religion ou de son parti », le risque aussi de tomber amoureux, de se droguer ou d'arrêter de se droguer. Déjà au 17^e siècle, Pascal ne disait pas autre chose : « Il faut parier. Cela n'est pas volontaire. Vous êtes embarqués ». En effet, parier n'est rien d'autre que prendre un risque, c'est-à-dire poser un choix dans un contexte d'incertitude, prendre le risque de perdre ce que l'on est, sans certitude de pouvoir y gagner quelque chose. L'homme est donc condamné à la liberté de prendre des risques, d'où une certaine angoisse quant à l'idée de se projeter dans la réalisation de cette liberté et, d'où aussi, le

Parier n'est rien d'autre que prendre un risque, c'est-à-dire poser un choix dans un contexte d'incertitude, prendre le risque de perdre ce que l'on est, sans certitude de pouvoir y gagner quelque chose.

risque que l'angoisse conduise à faire des choix dans le seul but d'atténuer la charge que constitue cette liberté. Ce qui équivaldrait à ne finalement prendre aucun risque.

Il importe toutefois de ne pas tomber dans l'angélisme ou de trop vite condamner ceux que l'on estime incapable du moindre risque. Comme le suggère Neyrat, la prise de risque requiert de disposer de «surfaces d'accueil», c'est-à-dire «des protections, des milieux sociaux et environnementaux suffisamment solides et protecteurs pour étayer l'expérience de soi». Or, c'est précisément ces surfaces qui de plus en plus font défaut à nos démocraties. Face à cette absence de protections, une solution serait, par exemple, d'adopter la position du scribe Bartleby de la célèbre nouvelle de Melville qui à toutes les sollicitations qui lui sont faites répond lapidairement «*I would prefer not to...*» («je préférerais ne pas»). En effet, s'il on en croit l'interprétation de G. Deleuze, en répétant à qui veut l'entendre qu'il «préférerait ne pas», Bartleby fait acte de résistance. Prendre le risque ou faire le choix de l'immobilisme comme acte de désobéissance civile, faisant de lui ni plus ni moins que «*le nouveau Christ, ou notre frère à tous*» (Deleuze 1997 : 112-114).

Le régime de la création

Sans pour autant renvoyer la création au risque de la folie (Van Gogh, Artaud,...), on peut envisager l'acte créatif comme étant par essence une prise de risque, c'est-à-dire une mise en danger ou l'affrontement d'une situation que l'on ne maîtrise pas totalement. Les artistes les plus valorisés socialement ne sont-ils pas ceux qui prennent le risque que chacune de leurs œuvres soit un saut dans l'inconnu? Ainsi en est-il par exemple de Picasso dont chaque période (bleue, rose, cubique,...) déconstruit la précédente, de même pour Stanley Kubrick ou Robert Bresson dont chaque film est une nouvelle invention de formes. Trois artistes reconnus et applaudis. Comme l'explique L. Van Eynde, si on envisage le «risque» comme indissociable du «danger», cette relation révèle «*l'immaîtrise au principe de l'action*». Poser

un acte risqué implique que l'on ne contrôle pas tout. Or, si on considère avec l'auteur que l'action *la plus pure* est l'acte de création en tant qu'il n'a d'autre norme que lui-même, «*la création autonome serait donc la plus risquée. Mettre en relation risque et danger implique donc que c'est toujours la liberté qui se risque*» – ou pour le dire autrement: «*l'artiste crée librement toujours au risque de lui-même*» (Van Eynde 2008 : 513-515).

Le régime de la pensée

On peut enfin se demander si le simple fait de penser n'est pas aussi une prise de risque. Encore faut-il s'entendre sur ce qui signifie penser. Si l'on en croit Gilles Deleuze, on ne pense que très peu. Dans son quotidien, «*l'être pensant*» reconnaît plus qu'il ne pense. Je reconnais ma sonnerie de réveil, je reconnais ma voiture, la façon de la conduire, le chemin du boulot, la façon dont je dois me comporter... bref, j'utilise mon «*bon sens*», je me moule dans ce que je connais. Rarement je mets en question le connu. Ainsi, avec le poète A. Artaud, on peut dire que le problème «*n'est pas d'orienter sa pensée, ni de parfaire l'expression de ce que l'on pense, ni d'acquiescer application et méthode, ou de perfectionner ses poèmes, mais d'arriver tout court à penser*» (Deleuze 1968 : 191). En effet la pensée n'a rien à voir avec le bon sens, tout comme la création implique une mise en danger, le fait de penser implique de faire violence à ce que l'on connaît déjà. Penser ne va pas sans une mise à mal de ses représentations, de ses préjugés. Autrement dit, on ne pense réellement que si on prend le risque de se remettre en question, d'aller au-delà du déjà connu. Ainsi par exemple, si en matière de prévention des assuétudes, je souscris au modèle de l'abstinence, je dois aussi pouvoir penser sa remise en question, notamment en prenant en compte le danger encouru par les patients sujets au «*syndrome de sevrage différé ou réflexe*» (Reisinger 2009). De même, si j'interviens dans le champ de la réduction des risques liés aux usages de psychotropes, je dois pouvoir penser que ce modèle d'intervention peut aussi s'envisager comme un instrument de

On ne pense réellement que si on prend le risque de se remettre en question, d'aller au-delà du déjà connu.

contrôle, un dispositif permettant d'assurer la visibilité et donc le repérage d'un nombre maximal d'usagers de drogues (la salle d'injection comme dispositif de contrôle médical et policier des héroïnomanes). Bref, penser n'est pas simple et implique toujours un risque, une mise en danger de la pensée.

L'instrumentalisation gouvernementale du risque

Envisager sur son versant négatif, le risque n'est plus le danger à affronter en vue de véritablement agir, créer ou penser – en somme, d'être libre; il est le danger à repérer, prévenir et neutraliser. A ce titre, il constitue l'une des grilles de lecture privilégiée des techniques de gouvernement. Comme l'ont montré les travaux de Michel Foucault et par la suite de François Ewald, le développement des techniques assurantielles ou de la sécurité sociale, en tant que complexes technologiques visant la sécurité de l'ensemble de la population par rapport à ses dangers ou risques internes, ont joué un rôle fondamental dans la gouvernance des sociétés modernes et le développement de l'*Etat-providence*. Dans le contexte d'une industrialisation croissante et florissante où régnait un quasi plein emploi, il s'agissait en effet de développer des techniques de gouvernement aptes à majorer l'utilité du plus grand nombre de manière à pouvoir absorber une masse de travail toujours croissante. Au niveau individuel, l'objectif de transformer chaque élément d'une population en force de travail utile a ainsi entraîné le développement de tout un ensemble de techniques de surveillance et de discipline des corps et des âmes. Dans ce contexte, «*quoi d'étonnant, écrit Foucault, si la prison ressemble aux usines, aux écoles, aux casernes, aux hôpitaux, qui tous ressemblent aux prisons*» (Foucault 1975 : 229). A un niveau macro-politique, d'importants «*dispositifs de sécurité*» ont quant à eux assuré la socialisation et la régulation des risques inhérents à la vie d'une population (maladie, accidents de travail, etc.). Notons que pour David Garland, ces dispositifs de gestion du risque ont longtemps constitué la «*clef de voûte*» du système

de contrôle social (Garland 1985 : 247). Autrement dit, avant d'être un mécanisme d'extension de la solidarité et de la sécurité, le système de l'assurance sociale, en tant qu'il engage la responsabilité de chacun de ses bénéficiaires, constitue une forme subtile de diffusion de la discipline. En effet, son mécanisme de redistribution «*s'assure le concours des intérêts individuels de sécurité et de promotion, plus qu'il ne pourvoit seulement à des besoins*» et partant, induit une forme de self-control dans le chef d'une force de travail désormais «*plus engagée*» car bénéficiaire d'un certain «*filet de sécurité*» contre le risque (Vanneste 2001).

Dans le contexte actuel caractérisé par une lente mais, semble-t-il, inéluctable désagrégation de l'Etat-providence, la catégorie du risque a retrouvé un nouveau souffle, et non des moindres, dans les mesures correctionnelles prises pour traiter le phénomène délinquant. Sa prolifération est telle que certains évoquent l'émergence «*d'une nouvelle pénologie*» (Simon et Feeley 2003) axée, non plus sur la transformation des infracteurs, mais sur la gestion des risques qu'ils représentent. Alors que le discours criminologique du 20^e siècle était dominé par l'idéal de réhabilitation qui supposait d'investir la vie des individus dont le comportement déviant pouvait être diagnostiqué et soigné, la nouvelle pénologie entretient une vision dé-moralisée du crime où l'infraction n'est plus nécessairement liée à un comportement déviant ou antisocial, mais plutôt conçue comme un fait inévitable, un risque normal pour la société. Il ne s'agit donc plus d'éliminer le crime mais bien de le gérer de façon à le rendre acceptable, de limiter les opportunités d'infraction plutôt que de transformer l'infracteur. Le fantasme de la prédétection a pris la place de l'obsession correctionnaliste : le regard criminologique ne se focalise plus sur les causes du crime mais bien sur ses effets. Dans cette perspective, la nouvelle pénologie initie un nouveau mode d'individualisation du délinquant et la criminologie clinique s'efface progressivement au profit de la description et la prédiction statistiques. L'individu n'est plus évalué sur base d'un horizon moral mais selon une logique ma-

RÉFÉRENCES

Cartuyvels Y. (2008), «*L'ambivalence du risque, entre pratiques et représentations, valeur et menace*», in Cartuyvels Y., (dir.), *Les ambivalences du risque, regards croisés en sciences sociales*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis.

Deleuze G. (1968), *Différence et répétition*, Paris, Presses Universitaires de France.

Deleuze, Gilles (1997), *Critique et Clinique*, Paris, Minuit.

Foucault M. (1975), *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Garland D. (1985), *Punishment and Welfare : a history of penal strategy*, London, Gower.

Melville H. (1996), *Bartleby le scribe*, Paris, Gallimard Folio.

Reisinger M. (2009), «*Abstinence et substitution*», in *Prospective Jeunesse Drogues/Santé/Prévention*, n°52.

Simon J., Feeley M. (2003), «*The Form and Limits of the New Penology*», in Blomberg T., Cohen S., *Punishment and Social Control*, New York, Aldine De Gruyter.

Mary Ph. (2001), «*Pénalité et gestion des risques: vers une justice «actuarielle» en Europe?»*, in *Déviance et Société*, n°25.

Van Eynde L. (2008), «*Risque de la création et impouvoir de l'artiste*», in Cartuyvels Y., (dir.), op. cit.

Vanneste Ch. (2001) «*Pénalité, criminalité, insécurité et économie*», in Mary Ph., Papatheodorou T, *Délinquance et insécurité en Europe: vers une pénalisation du social?*, Bruxelles, Bruylant.

nagériale et un langage actuariel (probabilité et risques) appliqués à une population (distribution statistique). Ces méthodes n'imposent plus un «*doublet psychologico-éthique*» au sujet qui constituait son «*identité criminelle*», sa personnalité déviante, mais opèrent son fractionnement en une série de facteurs de risques. Plutôt que d'identifier l'individu criminel en vue de lui imposer une condamnation et un traitement adéquat, la nouvelle pénologie développe des techniques pour identifier, classer et réguler les groupes selon des échelles de dangerosité basées, non pas sur un soupçon individuel, mais sur la probabilité – c'est-à-dire le risque – que l'individu puisse se lancer dans la délinquance. Désormais, l'individu se décompose en variables qui sont ensuite corrélées et regroupées pour constituer des profils gradés selon le niveau de risque (profilage). L'unité de gestion passe ainsi de l'individu au groupe que l'on va chercher à catégoriser, classifier, hiérarchiser, en vue de développer des filières institutionnelles adaptées au niveau de danger que chacun de ces groupes représente (prison, surveillance électronique, tests d'urine, etc.) (Mary 2001). De la même manière, la prévention sociale, de plus en plus réduite à de la vidéosur-

veillance, ne vise plus la réhabilitation des délinquants mais seulement à minimiser leurs gains, maximaliser leurs coûts, et si nécessaire neutraliser ceux dont l'activité criminelle est la plus virulente.

En définitive, le changement principal accompagnant l'émergence de ce nouveau modèle de justice réside dans la disparition des finalités sociales attribuées à la pénalité. Une absence qui s'accorde très bien avec la nouvelle approche des classes populaires comme composées d'individus surnuméraires inintégrables, évoluant en dehors de tous réseaux significatifs. L'«*intégration*» ou la «*réinsertion*» n'ont plus de sens dans un contexte social en sureffectif (chômage de masse) où abondent les surnuméraires, les «*inutiles au monde*». En matière de gouvernance, l'objectif n'est plus l'intégration des subjectivités par la majoration de leur utilité mais la gestion de leur inutilité et du risque qu'elle représente. Pénalité et prévention prennent un nouveau sens: «*il s'agit moins d'agir sur les causes présumées de la délinquance que de déterminer des groupes et des situations à risque en vue du renforcement de leur contrôle*» (Mary 2001). ■

Il ne s'agit plus d'éliminer le crime mais bien de le gérer de façon à le rendre acceptable, de limiter les opportunités d'infraction plutôt que de transformer l'infacteur. Le fantasme de la prédétection a pris la place de l'obsession correctionnaliste.